

Recommandations et précisions sur la PCDM 4

Article de Pascal Wagner publié le mercredi 14 mai 2003 – ACIM
ACIM : Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale
<http://www.acim.asso.fr/>

Principes de classement des documents musicaux : précisions et recommandations Mai 2003

Quelque sept mois après la publication de **Musique en bibliothèque**, l'équipe de coordination du groupe de travail sur la classification s'est retrouvée à l'occasion des rencontres de Strasbourg, le 17 mars. L'objectif était de faire un petit bilan d'étape, d'examiner une série de points précis relevés lors de la mise en œuvre concrète dans divers établissements, de formuler quelques recommandations complémentaires qui s'avèrent nécessaires, mais surtout, de relancer le processus de veille, d'amélioration continue de cette classification.

En effet, un des objectifs exprimés lors de la refonte était de faire en sorte de ne pas attendre dix ans de plus pour de nouvelles évolutions, mais de procéder à des réajustements plus réguliers, plus étalés dans le temps.

Pour tout cela, il faudrait sans doute remettre en place des commissions de travail, au niveau local ou régional, ou bien thématiques, par exemple, avec une commission au niveau national pour entériner les évolutions.

Informations diverses sur l'application concrète de la version 4

A la suite d'une petite enquête, 23 établissements de tailles diverses (dont 6 BDP) ont fait savoir qu'ils étaient passés à la version 4, ou qu'ils étaient sur le point de le faire.

12 autres établissements (dont le réseau de la ville de Paris) sont en train d'étudier favorablement le passage, et essaient de dégager les moyens de le réaliser.

4 ont fait savoir qu'ils resteraient en version 3 (ou précédente).

Le Permanent UNIMARC Committee (PUC) a validé le code "pcdm", qui figurera dorénavant dans l'annexe G de UNIMARC-format bibliographique. Ce code pourra donc être utilisé dans la sous-zone \$2 de la zone 686. Un \$v sera ajouté à ce champ pour déterminer le n° de version du système utilisé. Nous attendons la publication de la 5ème édition d'UNIMARC-bibliographique pour connaître les formulations définitives choisies par le PUC.

Précisions et errata Documents destinés aux enfants :

Dans les services communs aux adultes et aux enfants, il est recommandé de classer les documents de chanson française destinés aux enfants sous 8.1 plutôt que 8 tout seul. Le préfixe J (ou autre identifiant de document destiné aux enfants) ne peut pas suffire à lui tout seul dans ce cas-là, et il est sans doute souhaitable d'avoir une cohérence maximale dans le classement des documents pour enfants, des documents pour adultes traitant des chansons pour enfants, et ce quel que soit le type de documents (livres, disques, etc.).

Classe 6 :

Les exemples fournis dans "*Musique en bibliothèque*" indiquent, pour les musiques originales de films, de mettre le segment alphabétique directement après le 6.

Pour des raisons de clarté, il est sans doute préférable de placer ce segment alphabétique après la première décimale, ce qui ne modifie de toute façon pas le classement.

Exemple :

Bande originale de "La haine" : 6.1 HAI 1 de préférence à 6 HAI 11
Musiques inspirées par "La haine" 6.1 HAI 2 de préférence à 6 HAI 12

En revanche, il est déconseillé de mettre les deux décimales avant le segment alphabétique : cela séparerait, pour un même film, la bande originale elle-même du disque "inspired by", inspiré de.

Quelle différence entre 5.21 et 6.13 ?

5.21 sera utilisé pour les génériques d'émissions de télévision diverses autres que les films de fiction (journaux télévisés, jeux, émissions de variétés, etc.)
6.13 sera utilisé pour les fictions télévisuelles : feuilletons, téléfilms.

Classe 8 :

La classe 8 regroupe la chanson francophone, sans limitation à l'espace européen comme c'était le cas auparavant, dans la version 3 des PCDM avec le 099.2. Ainsi, la chanson francophone québécoise devrait être classée en 8, dès lors que les paroles sont intelligibles pour un auditeur francophone non québécois.

En revanche, les chansons en "joual" sont logiquement classées en 9.84.

Errata :

Malgré les corrections, quelques erreurs et coquilles se sont glissées dans "Musique en Bibliothèque".

P. 255 nouvelle formulation :

- 1.35 Cool jazz et musiques apparentées
- 1.351 Cool Jazz, West-coast, Third stream
- 1.352 Jazz composé, Jazz orchestral
- 1.353 Neo cool, Ambient jazz

P. 259

Les œuvres de musique vocale sacrée de forme non définie sont classées en 3.4. L'indice 3.40 est en effet à utiliser pour les anthologies générales de musique vocale sacrée.

3.54 Musiques acousmatiques, concrètes, électroacoustiques (et non pas Musiques acoustiques...)

Recommandations pour la mise en oeuvre

Réflexion et choix généraux préalables

Les PCDM permettant une certaine souplesse dans la construction des cotes, il est important d'opérer, en préalable à toute cotation d'un fonds, un certain nombre de choix conditionnant le classement des documents.

Le classement s'effectuant selon la lecture de la cote de gauche à droite, le point d'insertion du segment alphabétique (les 3 lettres) dans l'indice numérique va avoir de fortes implications dans le classement des documents dans le mobilier.

Que ce soit pour déterminer le niveau d'intégration des supports, le niveau de détail nécessaire, les types de classement recherchés grâce aux insertions de segment alphabétique, au traitement des anthologies ou aux divers choix de regroupement, une médiathèque ne peut faire l'économie d'une réflexion préalable à la mise en place de la nouvelle version des PCDM et au traitement proprement dit des documents musicaux. Cette réflexion se fera notamment en fonction des collections existantes, de leurs perspectives d'évolution, des possibilités matérielles de présentation et des attentes de ses publics.

Ainsi, tel établissement de petite taille pourra se satisfaire de regrouper tous ses documents de musiques du monde dans les sous-classes correspondant aux continents ou sous-continents. Les plus importants ou ceux ayant les collections les plus conséquentes classeront aux pays ou régions, tout en utilisant les subdivisions communes spécifiques pour préciser les types de musique ou sous-classer les documents.

Rappelons à cet égard que la règle des 20/200 définie dans Musique en bibliothèque est un outil très utile pour la validation.

Cotation et indexation

Quels que soient les choix effectués pour la cotation, il est recommandé de pratiquer une indexation la plus fine possible au niveau bibliographique. Pour un même document, on peut très bien avoir une cote simple, et un indice numérique détaillé dans la notice bibliographique. Entre autres avantages, cela peut aider grandement pour une éventuelle évolution ultérieure de la cotation.

Insertion du segment alphabétique dans les cotes

En théorie, on peut insérer le segment alphabétique à peu près n'importe où. La position du segment alphabétique ne modifie en aucun cas la signification de l'indice. En revanche, il ne faut jamais perdre de vue que ce point d'insertion va conditionner le classement du document, dans la mesure où on respecte la règle de classement selon la lecture de la cote de gauche à droite.

Par conséquent, il faut faire des choix à l'avance, et coter en tenant compte de ces choix préalables.

Exemple : séparer ou non le rock français dans la classe 8. Si on veut isoler le rock français, il faut "casser" les indices après 8.62 (8.62 TEL) : on aura donc une sous-classe. Mais si on veut intégrer le rock français au sein de la chanson, il faudra les casser juste après le 8 (8 TEL 62).

En pratique, on peut proposer les recommandations suivantes :

Pour les documents classés au nom de leur **responsable** (compositeur, groupe, chanteur...) ou au titre du film :

- ▶ Classe 0 : Le classement est toujours systématique, le segment alpha est rejeté en fin de cote.
- ▶ Classe 1 : Le segment alpha est inséré après la première décimale (1.3 COL 42).
- ▶ Classe 2 : Le segment alpha est inséré après le chiffre de la classe (2 NIR 66).
- ▶ Classe 3 : Le segment alpha est inséré après le chiffre de la classe (3 MOZ 144).
- ▶ Classe 4 : Le segment alpha est inséré après le chiffre de la classe (4 MAS 22).
- ▶ Classe 5 : Le classement est systématique, le segment alpha est rejeté en fin de cote.
- ▶ Classe 6 : Le segment alpha est inséré après le chiffre de la classe ou après la première décimale (voir plus haut)
 - ▶ Classe 7 : Le segment alpha est inséré après le chiffre de la classe (7 COM).
- ▶ Classe 8 : Le segment alpha est inséré après le chiffre de la classe pour la chanson (8 BRA 4), on peut aussi faire des sous classes, pour le rock français notamment ; dans ce cas, le segment alpha est inséré après la deuxième décimale (8.62 IND 2).
- ▶ Classe 9 : Le segment alpha est inséré après la deuxième décimale (9.93 FER 2). Il faut faire le choix préalable de sous-classer par les subdivisions communes ou non. Dans les petites collections, le classement au continent peut suffire ; dans ce cas, on met le segment alphabétique après la 1ère décimale (9.9 FER 3). Attention, l'usage des subdivisions communes spécifiques n'est possible que consécutivement à une notation géographique à deux chiffres après le point : 9.3812.

Pour les anthologies, récitals et compilations : pour toutes les classes, le classement est toujours systématique. Le segment alpha est donc rejeté en fin de cote.

Utilisation du chiffre zéro :

Le chiffre 0 a plusieurs fonctions :

- ▶ c'est le premier chiffre de la classe des généralités
- ▶ il introduit les subdivisions communes : 03 pour les dictionnaires, 06 pour les notations instrumentales, etc.
- ▶ lorsqu'il est présent en fin d'indice, sans être suivi d'aucun autre chiffre, il indique une anthologie générale ; exemples :
 - 2.0 = anthologie générale de rock
 - 1.30 = anthologie générale de jazz

Ce zéro indiquant les anthologies générales permet une bonne intercalation des anthologies générales, juste après les documents classés par musiciens, et juste avant les anthologies spécialisées faisant l'objet d'un indice spécifique, et ce à l'intérieur d'une "séquence de classement", que cette séquence soit au niveau de la classe ou au niveau d'une sous-classe (Jazz, par exemple) ou même d'un niveau inférieur (Rock Français en 8.62, par exemple).

Exemple de séquence avec une sous-séquence :

- 8 BRA = Brassens
- 8.0 CHA = La chanson française (anthologie générale)
- 8.094 ENT = Entre les deux guerres (anthologie de chansons des années 1920 à 1940)
- 8.40 RIV = "Rive gauche" (anthologie de chansons à textes)
- 8.62 BER 6 = disque du groupe Bérurier Noir (dans le cas où on a choisi de faire une sous-classe "Rock français")
- 8.62 TEL = disque du groupe Téléphone (dans le cas où on a choisi de faire une sous-classe "Rock français")
- 8.620 ROC = Compil de rock français (dans le cas où on a choisi de faire une sous-classe "Rock français")
- 8.626 PUN = Compil de groupes punks français

Ce principe s'applique à toutes les classes, et à tous les types de documents (disques, livres, vidéos, CD-ROM...).

Documents pour enfants :

Des inquiétudes se manifestent à propos de la disparition de la classe réservée aux phonogrammes pour enfants dans la version précédente des PCDM. Or, bien au contraire, la nouvelle façon de traiter ces documents dans la version 4, analogue à celle pratiquée pour le traitement des livres pour enfants, ouvre tout le champ des possibles : tous les indices de la classification musicale et de la Dewey sont théoriquement utilisables, même si dans la pratique, seule une partie d'entre eux est réellement utile.

Voici ci-dessous un tableau de correspondance entre les indices PCDM 3 d'une part, et les indices PCDM 4 et autres types de cotes d'autre part. A noter que les notions de jazz, de rock, de musiques du monde n'existaient pas en version 3, et ne figurent donc pas dans ce tableau. Dorénavant, elles sont évidemment utilisables avec la version 4.

PCDM 3		PCDM 4	AUTRES
710	Chansons et rondes.	8.1	
711	Chansons traditionnelles	8.1 (si francophones]	
711		9.x (si non francophones)	
712	Chansons modernes	8.1	
720	Textes		
721	Contes et romans adaptés		C, R
722	BOF, TV , bandes dessinées	6 (si musiques de films)	
722	BOF, TV , bandes dessinées		A (si récit)
723	Poésie		P
724	Théâtre		T
730	Eveil sonore et musical	0.5 (si général)	
730	Eveil sonore et musical	8.13 (si lié à la chanson)	
731	Bruits	5.9	
732	Danse et expression corporelle	5.4	
733	Contes musicaux	3.28 (si classique)	
733	Contes musicaux	5.18 (si non classique)	
733	opéras pour enfants	3.35 (si classique)	
733	opéras pour enfants	5.11 (comédies musicales non classiques)	
733	ballets et musiques commentées	3.27 (pour les ballets)	
733	ballets et musiques commentées	3.xx (classer à la forme, objet du récit)	
734	Jeux musicaux et méthodes actives	0.5 (si général)	
734	Jeux musicaux et méthodes actives	8.13 (si lié à la chanson francophone)	
735	Instruments	0.6	
740	Documentaires		Dewey
741	Métiers et vie sociale		Dewey 300
742	Formation religieuse		Dewey 200
743	Langues		Dewey 400
744	Sciences		Dewey 500
745	Connaissance de la nature		Dewey 500
746	Art		Dewey 700
747	Sports		Dewey 790
748	Histoire et géographie		Dewey 900
750	Noëls	5.33	
751	Chansons de Noël	5.33	
752	Contes de Noël		C